

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : SCIENCE POLITIQUE parcours SCIENCE POLITIQUE APPROFONDIE</p> <p>MASTER 1^{ère} Année Semestres 1 et 2</p> <p><i>Responsable Pédagogique : Marie-Hélène SA VILAS BOAS</i></p>	<p>Année Universitaire 2018-2019</p>
--	---	---

1- Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités d'enseignement (UE) du semestre. Le choix des matières de Travaux Dirigés (TD) est opéré pour les deux semestres au moment de l'inscription pédagogique.

Article 1.1 : Les étudiants peuvent demander, au plus tard avant le début des TD, l'autorisation d'être **Dispensés d'assiduité aux TD** sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 2 :

➤ Admis de plein droit :

l'Université Nice Sophia-Antipolis, accède de droit au Master 1^{ère} année mention « Science politique » pour l'obtention des 60 premiers crédits européens.

➤ Admis sous condition :

Peuvent être également admis les étudiants titulaires de 180 crédits correspondant à un diplôme de Licence (française ou étrangère, de niveau équivalent dans les disciplines voisines, droit et relations internationales, sociologie, philosophie, histoire, géopolitique, etc., ou n'ayant pas obtenu leur Licence 3 à l'UNS), sous réserve d'acceptation de leur dossier par la commission des équivalences de la mention « Science politique ».

➤ Acquis professionnels :

Pourront présenter leur candidature à la commission des équivalences de la mention « Science politique », au titre de la validation des acquis professionnels, les personnes justifiant d'un minimum de cinq années d'expérience professionnelle et/ou de l'exercice de responsabilités dans les carrières publiques, politiques, du social, des relations internationales, dans des organisations internationales ou dans le domaine politique (exercice d'un mandat d'élu, syndical ou associatif). Voir décret n°85-906 du 23 août 1985 et ASURE Formation : www.unice.fr/asure/.

Article 3 :

Semestre 1

UE 1 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements :

- *Pouvoir local et territoires* composé d'un Cours Magistral (CM) et d'une conférence de méthode (TD *Sociologie du pouvoir local*)
- *Élections et partis politiques* en CM.

UE 2 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements :

- *Droit des collectivités territoriales* en CM
- *Politique comparée : État et démocratie dans les pays du Sud* composé d'un CM et d'une conférence de méthode (TD *Politique comparée*).

UE 3 : les étudiants doivent suivre le TD d'*Anglais appliqué au politique 1*.

UE 4 : les étudiants doivent suivre le séminaire *Enquêtes et pratiques de recherche*.

UE 5 : les étudiants doivent suivre le cours *Construire une recherche en sciences sociales*.

Semestre 2

UE 6 : les étudiants doivent suivre 2 enseignements :

- *Union Européenne : institutions, acteurs, pratiques* en CM
- *État et action publique : mutations et adaptations* composé d'un CM et d'une conférence de méthode (TD *Échelles d'action publique : Europe, États et territoires*).

UE 7 : les étudiants doivent suivre l'enseignement *Inégalités, redistribution, lutte contre les discriminations* en CM.

UE 8 : les étudiants doivent suivre le TD d'*Anglais appliqué au politique 2*.

UE 9 : les étudiants doivent suivre le séminaire *Enquêtes et pratiques de recherche* ainsi que le cours *Finaliser une recherche*.

UE 10 : les étudiants doivent suivre le cours *Défendre une recherche en sciences sociales*.

2- Contrôle des connaissances

Article 4 : La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

Article 5 : Dans chaque unité d'enseignement, il est organisé un contrôle des connaissances conforme aux articles 8 et 9 du présent règlement pédagogique.

Article 6 : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne et à la condition d'avoir subi la totalité des épreuves de l'unité. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 5 s'effectue sans note éliminatoire.

Article 7 : Un semestre de la Spécialité Science Politique Approfondi est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements. Les semestres se compensent entre eux. Les unités d'enseignement se compensent au sein du semestre.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les unités d'enseignement acquises. Chaque unité non validée implique de repasser les matières non acquises (note inférieure à la moyenne) en session 2.

Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises.

L'application du principe de la compensation est automatique aux UE et aux semestres.

L'admission au Master 1 est conditionnée par la validation de chacun des deux semestres de M1, ou par compensation entre les semestres 1 et 2 du M1. Toute année est validée dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus). **L'admission dans ce M1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au M2.**

Article 8 : Évaluation

Au semestre 1, les UE 1 et UE 2 sont affectées d'un coefficient 4, l'UE 3 d'un coefficient 1 et les UE 4 et UE 5 d'un coefficient 1.5.

Au semestre 2, l'UE 6 est affectée d'un coefficient 4, les UE 7 et UE 9 d'un coefficient 1.5, l'UE 8 d'un coefficient 1 et l'UE 10 d'un coefficient 5.

L'ensemble des épreuves est noté sur 20.

Les étudiants autorisés par l'administration de la Faculté à bénéficier d'une dispense d'assiduité aux TD verront leurs épreuves terminales doubler.

Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. La présence aux TD est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un zéro.

Article 9 : Notation, nature et durée des épreuves

Semestre 1

UE 1 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 2 épreuves écrites de 3 heures. Une note de contrôle continu sera attribuée au TD *Sociologie du pouvoir local*.

UE 2 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures et 1 oral. Une note de contrôle continu sera attribuée au TD *Politique comparée*.

UE 3 : Une note de contrôle continu sera attribuée à l'*Anglais appliqué au politique 1*.

UE 4 : Le séminaire *Enquête et pratiques de recherche* donne lieu à une évaluation de l'avancée des travaux de l'étudiant dans le cadre de sa recherche annuelle. L'évaluation repose sur la présentation orale et écrite de ses travaux.

UE 5 : Une note de contrôle continu sera attribuée au cours *Construire une recherche en sciences sociales*.

Semestre 2

UE 6 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures et 1 oral. Une note de contrôle continu sera attribuée au TD *Échelles d'action publique : Europe, États et territoires*.

UE 7 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures.

UE 8 : Une note de contrôle continu sera attribuée à l'*Anglais appliqué au politique 2*.

UE 9 : Le séminaire *Enquête et pratiques de recherche* donne lieu à une évaluation de l'avancée des travaux de l'étudiant dans le cadre de sa recherche annuelle. L'évaluation repose sur la présentation orale et écrite de ses travaux. La note de contrôle continu attribuée au cours *Finaliser une recherche* sera incluse dans la moyenne du TD cité précédemment.

UE 10 : Les étudiants devront rédiger un rapport de recherche, noté et obligatoire pour tous les étudiants. Une soutenance du rapport de recherche est organisée devant un jury et entre dans la notation finale.

Article 10 : Contrôle continu

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (participation, écrit, oral, etc.).

Article 11 : Bonus facultatifs. Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne peuvent être cumulés sur un même semestre.

Article 12 : Session 2

La 2ème session du semestre est organisée dans les mêmes conditions de contrôle terminal que la première.

Les notes de TD (y compris les notes de séminaires et du rapport de recherche) resteront inchangées même si l'étudiant est amené à repasser l'examen final de la ou des matières concernées.

**LE DIPLOME DE MASTER 1 NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ
QU'APRÈS VALIDATION DES 2 SEMESTRES.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Masters 1 (B. 112 bis) – Av. Doyen Trotabas - 06050 Nice cedex 1
Tel : +33 04.89.15.25.35 ou +33 04.89.15.25.25 – Courriel : droit.scolarité.master1@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 1						
UE 1 : ACTIONS PUBLIQUE ET POLITIQUE	2 ÉCRITS		2 évaluations min		/20 (Coef. 4)	6
2 enseignements obligatoires dont un avec TD :						
- Pouvoir local et territoires	écrit de 3h	/20		1,5		
- Élections et partis politiques	écrit de 3h	/20		1,5		
- TD Sociologie du pouvoir local			/20	1		
UE 2 : INSTITUTIONS POLITIQUES	1 ORAL + 1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 4)	6
2 enseignements obligatoires dont un avec TD :						
- Droit des collectivités territoriales	oral	/20		1,5		
- Politique comparée : État et démocratie dans les pays du Sud	écrit de 3h	/20		1,5		
- TD Politique comparée			/20	1		
UE 3 : ANGLAIS APPLIQUÉ AU POLITIQUE 1			2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 élément obligatoire :						
- Anglais appliqué au politique 1			/20	1		
UE 4 : ENQUÊTES ET PRATIQUES DE RECHERCHE			2 évaluations min		/20 (Coef. 1,5)	6
1 élément obligatoire :						
- Enquêtes et pratiques de recherche			/20	1,5		
UE 5 : PPR			2 évaluations min		/20 (Coef. 1,5)	9
1 élément obligatoire :						
- Construire une recherche en sciences sociales			/20	1,5		
TOTAL SEMESTRE 1					/20	30
SEMESTRE 2						
UE 6 : SAVOIRS DE L'ACTION PUBLIQUE	1 ORAL + 1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef. 4)	6
2 enseignements obligatoires dont un avec TD :						
- Union Européenne : institutions, acteurs, pratiques	oral	/20		1,5		
- État et action publique : mutations et adaptations	écrit de 3h	/20		1,5		
- TD Échelles d'action publique : Europe, États et territoires			/20	1		
UE 7 : INÉGALITÉS, REDISTRIBUTION, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	1 ÉCRIT				/20 (Coef. 1,5)	3
1 enseignement obligatoire :						
- Inégalités, redistribution, lutte contre les discriminations	écrit de 3h	/20		1,5		
UE 8 : ANGLAIS APPLIQUÉ AU POLITIQUE 2			2 évaluations min		/20 (Coef. 1)	3
1 élément obligatoire :						
- Anglais appliqué au politique 2			/20	1		
UE 9 : TECHNIQUES D'ENQUÊTES EN SCIENCES SOCIALES			2 évaluations min		/20 (Coef. 1,5)	3
2 éléments obligatoires dont 1 TD :						
- TD Enquêtes et pratiques de recherche			/20	1,5		
- Finaliser une recherche			Note incluse dans le TD ci-dessus			
UE 10 : PPR	1 RAPPORT ou MÉMOIRE				/20 (Coef. 5)	15
1 élément obligatoire :						
- Défendre une recherche en sciences sociales	Rapport/Mémoire			5		
TOTAL SEMESTRE 2					/20	30